


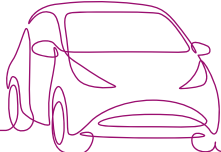
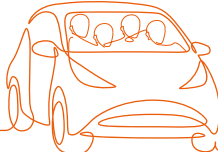

Le GUIDE de la MOBILITÉ

Tréma
BOCAGE BRESSUIRAIS



Combien coûtent vos déplacements domicile / travail ?

Quelles économies pouvez-vous réaliser en utilisant des modes de transports alternatifs ?

Distance du trajet domicile / travail 	Véhicule personnel 	Covoiturage 	Vélo 
5 km	1 000 € / an	700 € / an soit 300 € d'économie	100 € / an soit 900 € d'économie
10 km	2 000 € / an	1 400 € / an soit 600 € d'économie	200 € / an soit 1 800 € d'économie
15 km	3 000 € / an	2 100 € / an soit 900 € d'économie	300 € / an soit 2 700 € d'économie
20 km	4 000 € / an	2 800 € / an soit 1 200 € d'économie	400 € / an soit 3 600 € d'économie
25 km	5 000 € / an	3 500 € / an soit 1 500 € d'économie	
30 km	6 000 € / an	4 200 € / an soit 1 800 € d'économie	

Source : Eco-calculateur ADEME et ID Vroom

Découvrez l'impact CO² de vos déplacements selon le mode de transport utilisé :
www.monimpacttransport.fr

Envie de changement ? Suivez le guide !

Édito

L'aménagement de notre territoire et nos modes de vie ont été construits autour de l'automobile ces 50 dernières années. Mais une prise de conscience s'impose aujourd'hui, nos habitudes de déplacements ont un impact sur notre environnement. Nos modes de transport doivent évoluer et améliorer leur performance énergétique pour une meilleure qualité de l'air et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. La mobilité concerne divers moyens de déplacements qui naissent et prennent un essor important ces derniers temps et dont l'usage fera la mobilité de demain.

Cette mobilité, joue un rôle incontournable dans notre quotidien et le fonctionnement de nos sociétés. Pour qu'elle soit durable, elle doit prendre en compte de multiples enjeux : des enjeux climatiques, de qualité de l'air, de santé, des enjeux énergétiques ou encore d'attractivité du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, l'Agglomération du Bocage Bressuirais travaille avec différents acteurs du territoire pour informer et accompagner vers de nouvelles modalités de mobilité afin d'inviter à repenser nos déplacements.

En zone de faible densité de population, il s'agit davantage de faciliter le déplacement vers des axes de transports en commun, promouvoir le partage des véhicules (covoiturage, autostop, etc.), l'usage des modes doux sur de longues distances en sécurisant les itinéraires, etc... Des solutions peuvent être mobilisées, telles que le télétravail, la densification des villes ou encore la relocalisation d'emplois et de services afin de raccourcir les distances de déplacement, la mutualisation des véhicules...

L'information et la communication sont des moyens pour répondre à ces différents enjeux, c'est pourquoi, vous trouverez dans ce guide de la mobilité à destination du grand public, sur le territoire des 33 communes qui composent l'Agglo2B, les solutions existantes, les outils pour faciliter la mobilité, quelques bonnes pratiques et les aides financières pour valoriser vos déplacements.

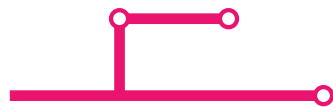
Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce guide et espérons, avec vous, repenser nos mobilités.

Dany GRELLIER, Vice-président Transport et mobilités

Pascal LAGOGUEE, conseiller communautaire délégué aux mobilités alternatives



SOMMAIRE



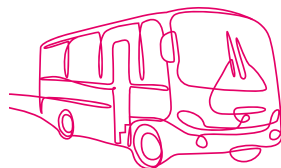
Des solutions de mobilité collective.....	p. 4
Des solutions individualisées.....	p. 9
Des outils pour faciliter la mobilité.....	p.10
Infos en + et bonnes pratiques.....	p. 12
Aides financières.....	p. 17

DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ COLLECTIVE

Bus et cars

Un réseau d'autocars maille l'ensemble du territoire du Bocage Bressuirais et les villes voisines (Thouars, Parthenay, Cholet, Poitiers, Nantes, Niort) toute l'année, la semaine et le week-end.

Une offre pour vous rendre au travail, aller aux activités sportives ou culturelles en journée, faire du shopping ou des démarches administratives...



En Bocage Bressuirais



Lignes 1 à 3 : Bressuire

Lignes 4 à 8 : Liaisons entre les communes principales de l'Agglomération
Argentonnay, Cerizay, Nueil-Les-Aubières, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre vers et au départ de Bressuire.

Les lignes 101 à 118 : maillage sur tout le territoire

- du lundi au vendredi, matin et soir, en période scolaire.
- sur réservation avant 16h la veille du déplacement ou le vendredi pour le lundi, pour le mercredi soir ou en période de vacances scolaires.

Les lignes de transport scolaire vous sont également accessibles, sous réserve de places disponibles et en achetant un titre de transport commercial. Réservation conseillée.

Tarifs	Ensemble du réseau	Lignes 1, 2 et 3 Bressuire Ville > Hôpital
Ticket journalier	3 €	1,50 €
Carnet 10 tickets journaliers	24 €	12 €
Abonnement mensuel*	34 €	17 €
Abonnement annuel* - Tarif réduit «Jeunes -25 ans» et «Demandeurs d'emploi»	340 € 150 €	170 € -

* Les abonnements sont valables de date à date
Gratuit pour les moins de 4 ans

Tréma Agglomération du Bocage Bressuirais

📍 Place du Millénaire à BRESSUIRE

🕒 Lundi, mardi, mercredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

05 49 80 71 97 - trema@agglo2b.fr
www.trema.agglo2b.fr

Où acheter un titre de transport ?

• En ligne, via l'application Ticket Modalis

Créez un compte, choisissez votre titre de transport et réglez par carte bancaire pour obtenir votre ticket sous forme de QR code à flasher en montant dans votre car.

• Au près du conducteur

Tickets et carnets disponibles lors de votre montée (prévoir de la monnaie).

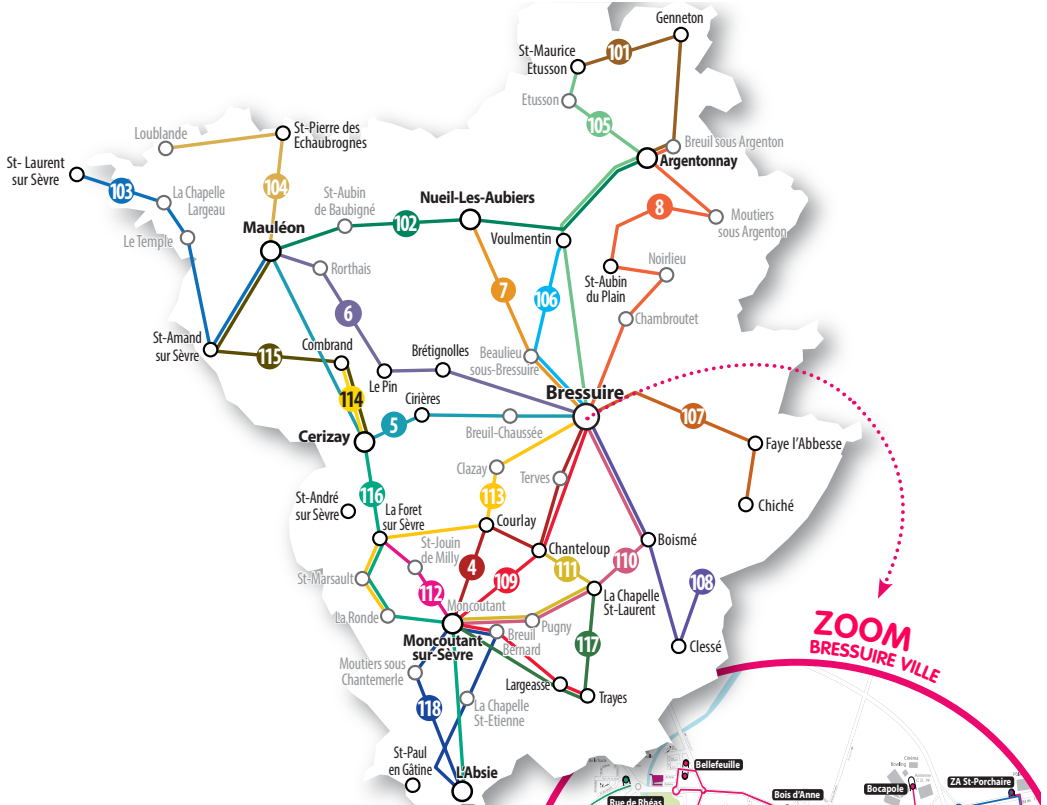
• Au près de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

Abonnements mensuels et annuels.

• Au près des autocaristes

Vente des abonnements mensuels et annuels.

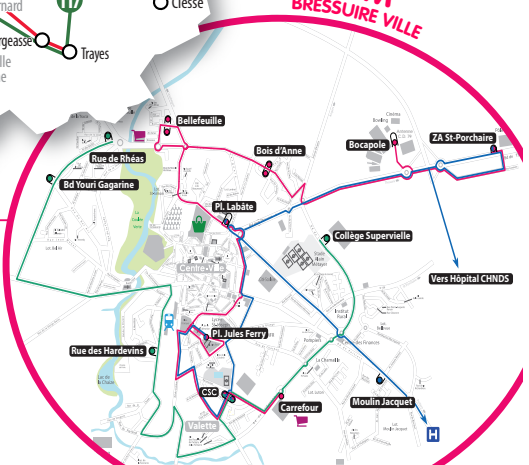
- Alliance Atlantique - Courlay - 05 49 63 04 31
- Scodec - Cerizay - 05 49 80 54 90
- Voyages Richou - Bressuire - 05 49 95 75 75



**ZOOM
BRESSUIRE VILLE**

**TRANSPORT
DE BRESSUIRE**

- Ligne 1**
ZA St-Porchaire > Carrefour
- Ligne 2**
Quartier Rhéas > Collège Supervielle
- Ligne 3**
Bressuire > Hôpital CHNDS



Téléchargez les fiches horaires des lignes :
<https://www.agglo2b.fr/transports-mobilite/lignes-trema>

Tarifs

Ticket unitaire	2 €
Tarif solidaire*	0,40 €
Ticket aller-retour**	3,60 €
Carnet de 10 voyages	16 €
Tarif réduit (Jeunes -28 ans)	8 €
Abonnement hebdomadaire	14,40 €
Tarif réduit (Jeunes -28 ans)	7,20 €
Abonnement mensuel	40 €
Tarif réduit (Jeunes -28 ans)	20 €
Abonnement annuel	400 €
Tarif réduit (Jeunes -28 ans)	200 €
Goupe (+ de 10 personnes)***	1,40 € / pers.

Enfant de moins de 4 ans pour un adulte payant, accompagnant d'une personne à mobilité réduite, anciens combattants (présentation de la carte), chiens - guides des personnes à mobilité réduite, animaux de petite taille transportés dans des paniers, cages, sacs (taille inférieure à 45 cm) et tenus sur les genoux.

GRATUIT

* Tarif applicable uniquement sur présentation de la Carte Solidaire émise par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Pour faire votre demande de carte remplissez le formulaire en téléchargement sur : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/>

** Valable dans la journée

*** Réservation préalable auprès du transporteur.

Où acheter un titre de transport ?

• En ligne, via l'application Ticket Modalis

Pour les tickets journaliers, créez un compte, choisissez votre titre de transport et réglez par carte bancaire pour obtenir votre ticket sous forme de QR code à flasher en montant dans votre car.

• Auprès du conducteur

Tickets, carnets, abonnements hebdomadaires et mensuels disponibles lors de votre montée.

• Dans les points de vente

Liste des points de vente disponible sur <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/>



Région Nouvelle-Aquitaine
Transports routiers de voyageurs

0 970 870 870

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/>

Trains

Le Bocage Bressuirais est desservi par une ligne ferroviaire en direction de La Roche sur Yon, Thouars, Saumur et Tours. **Des correspondances sont possibles pour se rendre à Paris** (un aller et retour dans la journée). Fiche horaire de la ligne :

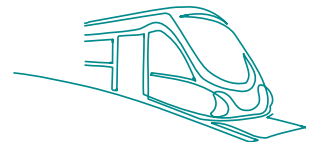
www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine/depliant/recherche

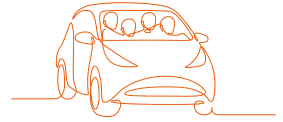
Le Train des Plages : Saumur - Bressuire - Cerizay - Les Sables d'Olonne

En mai, juin et septembre, un aller-retour le samedi, le dimanche et les jours fériés. En juillet et août, le Train des Plages circule tous les jours.

Ce train dessert les gares intermédiaires de Montreuil-Bellay, Thouars, Bressuire, Cerizay, Pouzauges, Chantonay, La Roche sur Yon et La Mothe-Achard.

<https://www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire/loisirs/balades/destination-plage>





Pour des déplacements longue distance, vous pouvez covoiturer via différentes plateformes de mise en relation.

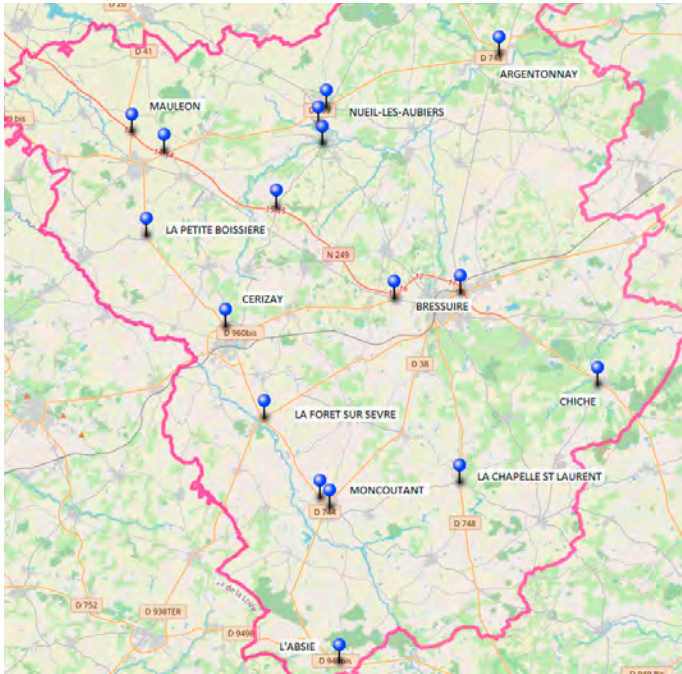
www.modalis.fr

Il permet de connaître les offres de covoiturage de plusieurs opérateurs pour tous les trajets effectués en Nouvelle-Aquitaine.

(Voir p.10)

Aires de covoiturage

De nombreuses aires de covoiturage maillent l'ensemble du territoire du Bocage Bressuirais pour faciliter des zones de rencontre entre covoituteurs.



Consultez la carte, ainsi que les adresses exactes des aires de covoiturage : <https://www.agglo2b.fr/transports-mobilite/covoiturage>

Autopartage

Le service " la Mobilité en Partage " organise du covoiturage domicile-travail à destination des personnes en difficulté de mobilité, et en partenariat avec les employeurs du territoire.

Contactez-les pour plus d'informations :



La mobilité en partage

06 47 27 32 11

mobiliteenpartage@gmail.com

www.mobilite-partage.fr



DES SOLUTIONS INDIVIDUALISÉES

Transport solidaire

Si vous êtes sans moyen de locomotion, un réseau de bénévoles est disponible pour vous accompagner dans vos **déplacements occasionnels** dans un rayon de 30 km depuis votre domicile.

Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire auprès d'une des associations du territoire. La réservation du trajet doit avoir lieu au moins 3 jours à l'avance.

Une indemnisation est demandée à hauteur de **0.38 €/km** depuis le domicile du conducteur bénévole.



Contactez les associations selon votre lieu de résidence pour plus de renseignements ou pour devenir bénévole :

- Relais Familles de l'Argentonnais : 06 30 33 66 83
- CSC de Bressuire : 05 49 65 32 22
- CSC du Cerizéen : 05 49 80 57 63
- CSC du Pays Mauléonais : 05 49 81 20 75
- Secours Catholique du Moncoutantais : 06 83 81 16 63
- Maison France Services (CCAS et CSC de Nueil-Les-Aubiers) : 06 80 13 82 27

Dispositif "Sortir plus"

Vous avez **75 ans et plus** et vous percevez une **retraite complémentaire AGIRC-ARCCO** ?

Le service "Sortir plus" est à votre disposition pour **vous accompagner, à pied ou en voiture**, pour tous vos déplacements. Un agent du service de soutien à domicile vient vous chercher à l'heure convenue pour vous conduire où vous voulez.

Le coût de la sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile. Vous payez cette facture spécifique au moyen de **chèques CESU** accordés par votre caisse.

Les structures agréées du territoire :

- CIAS du Bocage Bressuirais : 05 49 81 75 75
- www.agglo2b.fr/services-a-la-personne/maintien-a-domicile/soutien-a-domicile
- ADMR : www.fede79.admr.org/services-et-soins-aux-seniors
 - Familles Rurales : <https://www.famillesrurales.org/sad-sap-79/?article=36&arbo=34>

Taxis, amulances et véhicules de transport avec chauffeur

Il existe un certain nombre de professionnels sur le Bocage Bressuirais qui peuvent vous conduire à vos rendez-vous médicaux, à l'aéroport, dans une gare, ou pour d'autres motifs de déplacements. Renseignez-vous !

DES OUTILS POUR FACILITER LA MOBILITÉ

Application Modalis.fr

Trouvez facilement votre itinéraire en transport en commun, vélo, voiture ou covoiturage.

Quel est l'itinéraire le plus rapide pour aller de chez vous à votre lieu de travail ou partir en weekend ? Quelles sont les différentes solutions en train, car, bus, vélo, voiture, covoiturage ? Modalis.fr, c'est un site Internet et une application mobile qui trouvent pour vous les meilleures offres de mobilité pour aller où vous voulez en Nouvelle-Aquitaine. Gratuit et évolutif, ce service du syndicat "Nouvelle-Aquitaine Mobilités" intègre déjà un grand nombre de réseaux de transport dont le réseau Tréma du Bocage Bressuirais.



Conseils en mobilité

Depuis 2020, la Maison de l'Emploi vous **accompagne** et vous conseille sur les solutions de mobilité (mise en place d'un diagnostic individuel mobilité, d'ateliers de préparation à l'Attestation de Sécurité Rotière (ASR), accompagnement à l'achat de véhicules et au projet de permis B et AM...).

Dispositif sur **prescription sociale** (conseillers Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, Cap Emploi, assistantes sociales, éducateurs Aide sociale à l'enfance, structures d'insertion par l'activité économique...).



Maison de l'emploi
du Bocage Bressuirais

05 49 81 19 20

contact@mdebressuirais.fr

Réparation, location ou achat de véhicules



Vélo

Commerces spécialisés

Plusieurs vélocistes à Bressuire, Mauléon et Moncoutant-sur-Sèvre peuvent réparer votre vélo, vous donner des conseils pour son entretien, louer ou vendre un vélo. Renseignez-vous !

Vélo

Un atelier au Centre Socio-Culturel de Bressuire

Le CSC propose à ses adhérents un atelier de réparation de vélos pour les jeunes à partir de 8 ans en compagnie de 2 intervenants. Vous pourrez réparer et mettre au norme votre vélo et/ou en apprendre davantage sur la mécanique pour être plus autonome. L'atelier est ouvert sur inscription le mercredi de 15h à 17h. Du fait de l'espace et pour un accompagnement de qualité, le nombre de personnes est limité. Renseignez-vous !



Centre Socio-Culturel de Bressuire

05 49 65 32 22

accueil@cscbressuire.fr

Cyclomoteur, voiture

Tarifs réduits pour les intérimaires

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) propose une mise en relation, **à prix réduit**, avec des organismes de **location de véhicules** (voitures ou cyclomoteurs), sur une durée limitée, pour se rendre sur votre lieu de mission d'intérim.

Il propose également une offre **de location avec option d'achat d'un véhicule neuf**, financée par microcrédit. Vous louez le véhicule pendant une durée comprise entre 2 et 4 ans, puis au terme de la location vous pouvez acheter le véhicule à un prix fixé en début de contrat ou le restituer au garage.

Le FASTT vous permet aussi de **faire réparer votre véhicule** à un prix très réduit, à l'Atelier Méca à Niort.

Sous conditions d'éligibilité.



FASTT

01 71 25 08 28

www.fastt.org/deplacement

Vélo électrique, scooter, voiture

Location sur prescription sociale

Un parc mobilité a été créé avec la possibilité de louer des vélos électriques, scooters ou voitures.

Dispositif sur **prescription sociale** (conseillers Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, Cap Emploi, assistantes sociales, éducateurs Aide sociale à l'enfance, structures d'insertion par l'activité économique...).



Maison de l'emploi
du Bocage Bressuirais

05 49 81 19 20

contact@mdebressuirais.fr



Voiture

Auto-partage

En adhérant au service de la Mobilité en Partage, vous pouvez emprunter en toute liberté des véhicules pour vos déplacements personnels (tarifs au km).

Renseignez-vous !



La mobilité en partage

06 47 27 32 11

mobiliteenpartage@gmail.com

www.mobilite-partage.fr

INFOS + ET BONNES PRATIQUES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le code de la route évolue en faveur des cyclistes et des piétons !



Zone de rencontre : espace de circulation ouvert à tous les modes de déplacement où les **piétons sont prioritaires** et peuvent marcher librement partout. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Le stationnement n'est possible qu'aux emplacements prévus.

ZONE



Zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes : toutes les rues sont en principe à **double sens pour les cyclistes**.



Cédez-le-passage cycliste aux feux : il **permet aux cyclistes de passer au feu rouge** pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches du panneau, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons.



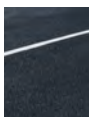
Sens interdit sauf cycliste : il **permet aux cyclistes de circuler en sens inverse** dans la rue tout en restant à sens unique pour les autres véhicules. Les automobilistes ne doivent pas être surpris d'en croiser et attention de regarder des deux côtés en coupant ces voies !



Le sas cycliste leur est réservé : placé juste avant le feu tricolore et délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Les automobilistes ne doivent pas s'arrêter sur ces espaces qui sont à usage exclusif des cyclistes !



Sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas **50 km/h**, les cyclistes peuvent s'écarter du bord droit de la chaussée lorsque des véhicules y sont stationnés afin de laisser une distance nécessaire à leur sécurité.



Chevaucher une **ligne blanche** pour dépasser un cycliste, c'est possible ! Depuis juillet 2015, les automobilistes y sont autorisés, sous réserve de pouvoir le faire sans danger et de ne pas la franchir complètement. La distance minimale pour doubler un cycliste est de 1 mètre en ville et de 1,50 mètre en campagne.



Tout conducteur est tenu de **céder le passage au piéton** qui s'engage dans la traversée d'une chaussée ou qui manifeste clairement son intention de le faire, sous peine d'une **amende de 135 €**, notamment dans les zones de rencontre et les aires piétonnes. Le piéton doit également veiller à traverser la chaussée après avoir vérifié qu'il pouvait le faire en toute sécurité au vu de la circulation.



Depuis juillet 2015, les infractions relatives aux **stationnements illicites** ont fortement augmenté et sont passibles d'une **amende de 135 €**, contre 35 € auparavant. Exemple : le stationnement ou l'arrêt sur un trottoir, sur un passage piéton, 5 mètres avant celui-ci en l'absence de place matérialisée, sur une bande ou piste cyclable.

Quelques règles à respecter...



Marche toujours sur le trottoir

Attention aux vélos, aux trottinettes et aux rollers, qui vont plus vite que toi. Lorsque tu passes devant une sortie de garage ou de parking, vérifie qu'une voiture n'en sort pas !



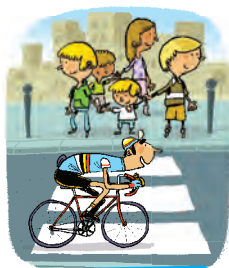
Marche à gauche s'il n'y a pas de trottoir

En marchant à gauche de la chaussée, tu peux voir les véhicules arriver en face de toi. Place-toi sur le côté à leur passage.



Traverse sur les passages pour piétons

Traverse sans courir et sur les bandes blanches. Lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons, traverse là où tu peux voir le plus loin possible de chaque côté et à un endroit où tu peux être vu par les véhicules qui circulent.



Regarde de chaque côté avant de traverser

Méfie-toi des véhicules cachés : une voiture peut surgir derrière un camion. Ouvre bien les yeux, car certains véhicules, comme les vélos, les voitures électriques ou les tramways, ne font presque pas de bruit.



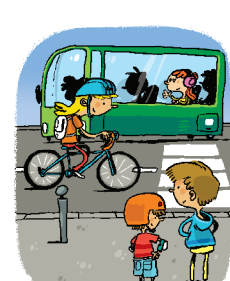
Attends que le feu pour piétons soit vert

Vérifie aussi qu'il n'y a plus de voitures ou qu'elles sont bien arrêtées avant de traverser. À un carrefour, regarde aussi derrière toi !



Attends que le bus soit parti pour traverser

À la descente du bus, attends qu'il soit parti pour bien voir les véhicules qui circulent, et pour que les conducteurs te voient aussi.



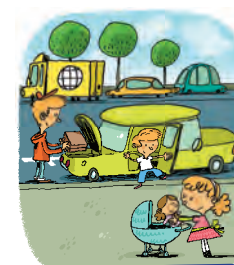
Écoute ce qui se passe autour de toi

Sois attentif aux bruits, notamment quand tu traverses la rue. N'écoute de la musique avec ton casque que dans le bus ou une fois rentré chez toi !



Reste visible quand il fait sombre

Quand il y a moins de lumière, les conducteurs voient moins bien. Colle des bandes réfléchissantes sur tes vêtements et ton cartable.



Sors toujours de voiture du côté du trottoir

En sortant de ce côté, tu évites les véhicules qui circulent sur la chaussée (voiture, camion, moto, vélo...).



Circule prudemment à trottinette ou à rollers

À trottinette ou à rollers, circule doucement et fais attention aux personnes autour de toi. Lorsque tu traverses la rue, descends de ta trottinette. Pense aussi à porter un casque, des genouillères et des coudières.

Le Pédibus

Aller à l'école à pied en groupe en étant accompagné par des adultes, c'est convivial, bon pour la santé et la planète et cela responsabilise les enfants.

Il existe 3 lignes de pédibus organisées par le Centre Socio-Culturel à Nueil-Les-Aubiers avec plusieurs arrêts pour les écoliers.

Une belle initiative à développer !

Quels sont les EDPM ?

Les EDPM sont tous les véhicules permettant de se déplacer individuellement : trottinette électrique, monoroue, gyropode, hoverboard.

Des règles claires pour un usage sécurisé

Les EDPM apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien. Pour garantir une circulation apaisée entre les différents usagers, les EDPM font l'objet d'une réglementation qui leur est propre. Il s'agit de créer les conditions d'un usage responsable et sécurisé pour tous. Ils sont, entre autre, autorisés uniquement sur les routes limitées à 50km/h ou sur les bandes et pistes cyclables.

Cela passe aussi par le respect du code de la route en toutes circonstances et par un comportement prudent : anticipation des dangers, vitesse adaptée, respect des autres usagers...



Vélos

Sur un vélo, ne pas porter un casque (obligatoire pour les moins de 12 ans) est passible d'une **amende de 135 €**, tout comme le port d'un téléphone en main, d'écouteurs, d'oreillettes ou d'un casque audio pour tous.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, **les vélos neufs doivent obligatoirement** être immatriculés (sauf les vélos inférieurs à 16 pouces) et recensés dans un fichier national. Les vélos d'occasion seront concernés à compter du 1^{er} juillet 2021. Lors d'une revente, le propriétaire et l'acheteur devront faire les démarches pour se mettre à jour.

Équipements à vélo

- **obligatoires**
- **recommandés**



Voies aménagées, véloroutes et voies vertes

Le site [modalis.fr](https://www.modalis.fr) vous permet de connaître les portions de voies aménagées et dangereuses ainsi que les dénivelés et les stationnements vélos existants à votre arrivée pour tous vos déplacements effectués en Nouvelle-Aquitaine. (voir p.10)

Les **voies vertes** des Deux-Sèvres offrent l'opportunité de cheminer loin de toute circulation motorisée. Aménagées et revêtues d'un sable compacté, elles sont accessibles à pied, à vélo, à VTT et à cheval. <https://www.tourisme-bocage.com/bouger/ randonner/les-voies-vertes>

Une **véloroute** est un itinéraire cyclable touristique de moyenne ou longue distance, fléché et sécurisé. En Bocage Bressuirais, il en existe sur l'Argentonnais et Moncoutant-sur-Sèvre. <https://www.tourisme-bocage.com/bouger/ randonner/les-velo-routes>

Atelier "remise en selle"

Dans le cadre de ses ateliers insertion, le Centre Socio-Culturel à Bressuire propose des ateliers de remise en selle pour développer 3 axes : savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler à vélo.

L'objectif est d'accompagner des adultes de plus de 18 ans à devenir cyclistes en leur apportant toutes les connaissances nécessaires à la pratique du vélo afin qu'ils puissent pratiquer le vélo sur la route en toute sécurité.

Ces séances se déroulent par groupe de 8 à 15 personnes, sur inscription, en partenariat avec les associations Allonzavélo et Bressuire Activités Cyclistes.

 **Centre Socio-Culturel de Bressuire**
05 49 65 32 22
accueil@cscbressuire.fr

Permis de conduire

Catégorie	Âge et conditions		Définition
AM	14 ans ASSR 1, 2 ou ASR		2 roues ou 3 roues à moteur < 50 cm ³ (4 KW et 45 km/h max) Voiturettes : 16 ans après une formation de 7h Tout permis de conduire autorise la conduite de ces véhicules.
A1	16 ans ASSR 2 ou ASR		Motocyclettes avec ou sans side-car à moteur < 125 cm ³ (11 KW - 15 CV) Tricycles à moteur d'une puissance < 15 KW - 20 CV
A2	18 ans		Motocyclettes avec ou sans side-car à moteur < 35 KW - 47 CV
A	24 ans		Motocyclettes avec ou sans side-car Tricycles à moteur > 15 KW - 20 CV
B1	16 ans ASSR 2 ou ASR		Quadricycles à moteur < 15 KW Poids à vide de 550 kg pour les transports de marchandises, 400 kg pour les transports de personnes.
B	18 ans ASSR 2 ou ASR		Véhicules automobiles PTAC < 3,5 tonnes et 9 places Remorque PTAC < 750 kg PTAC > 750 kg à condition que l'ensemble soit PTR A < 3,5 tonnes. Entre 3,5 et 4,25 tonnes, une formation de 7 h est obligatoire.
BE	18 ans Permis B		Catégorie B + remorque ou semi-remorque dont PTAC < 3,5 tonnes Véhicules automobiles tracteur dont PTR A > 4,250 tonnes
C1	18 ans Permis B		Véhicules affectés au transport de marchandise 3,5 tonnes < PTAC < 7,5 tonnes - 9 places Remorque dont < 750 kg
C1E	18 ans Permis C1		Catégorie B + remorque - 3,5 tonnes < PTAC < 12 tonnes Catégorie C + remorque dont PTAC < 750 kg
C	21 ans Permis B		Véhicules affectés au transport de marchandise dont PTAC > 3,5 tonnes - 9 places
CE	21 ans Permis C		Catégorie C + remorque dont PTAC > 750 kg
D1	21 ans Permis B		Véhicule affecté au transport de personnes 17 places, longueur < 8 mètres Remorque dont PTAC < 750 kg
D1E	21 ans Permis D1		Catégorie D1 + remorque dont PTAC > 750 kg
D	24 ans Permis B		Véhicule affecté au transport de personnes > 9 places Remorque dont PTAC < 750 kg
DE	24 ans Permis D		Catégorie D + remorque dont PTAC > 750 kg



Réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques

L'opérateur Séolis maille, depuis plusieurs années, le territoire deux-sévrien de bornes de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables.

Son réseau AlterBase compte actuellement une centaine de bornes.

Comment ça marche ?

1. Je m'inscris en demandant ma carte AlterBase sur www.alterbase.fr ou dans l'une des 5 agences Séolis du département. Les justificatifs demandés sont la carte d'identité, la carte grise du véhicule et un relevé d'identité bancaire.

2. Je recharge ma carte sur www.alterbase.fr ou dans l'une des 5 agences Séolis du département.

3. Je réserve ma borne de recharge sur la station de mon choix pour anticiper mes différentes recharges.

À l'aide de la carte prépayée, je recharge mon véhicule de jour comme de nuit sur l'une des bornes. Elles sont équipées d'un système de gestion permettant, depuis un smartphone ou un ordinateur, de situer la borne la plus proche, de consulter les disponibilités et le mode de recharge, et de réserver un créneau.



AIDES FINANCIÈRES



Domicile / travail

Remboursement des frais de transport en commun par l'employeur

Tout employeur doit prendre en charge une part des frais de trajet domicile / travail à hauteur de 50 %, pour les salariés empruntant les transports en commun.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000020017814/>

Le forfait mobilités durables

Dans la lignée de la loi d'orientation des mobilités, pour des transports quotidiens plus faciles, moins coûteux et plus propres, le décret du 9 mai 2020 met en place le "forfait mobilités durables", pour accompagner les salariés et les employeurs du privé.

Pour les employés, il s'agit de la prise en charge facultative par leur employeur des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail. Les moyens de transports concernés sont : le vélo, le covoiturage, les EDPM, les transports en commun hors abonnements et tout autre service de mobilité partagée.

Le forfait est cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport public mais ne peut dépasser le montant total maximum de 500 €.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046>

Financement du permis de conduire via le compte personnel de formation

Vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation pour financer l'examen du permis de conduire (code et conduite). Pour en bénéficier, les 2 conditions suivantes doivent être remplies :

- l'obtention du permis contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel,
- votre permis de conduire n'est pas suspendu ou il ne vous est pas interdit de demander le permis (cette obligation est vérifiée par une attestation sur l'honneur).

Pour être prise en charge, la formation doit être assurée par un établissement agréé et déclaré en tant qu'organisme de formation.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>

Recherche d'emploi

Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi

Pour les personnes sortant de formation depuis moins de 6 mois et qui ont trouvé un emploi éloigné de leur domicile, une aide de 1 000 € maximum pour les dépenses liées au transport (frais de déplacement, frais kilométriques, abonnement aux transports en commun...) engendrées par un nouveau contrat de travail (CDD de 3 mois minimum ou CDI) est possible par la Région.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-daide-la-mobilite-vers-lemploi>

Aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi

Une prise en charge des frais de déplacement pour un entretien d'embauche, un concours public, une prestation intensive, une reprise d'emploi ou une formation financée ou cofinancée par Pole Emploi est possible à hauteur de 0,20 €/km ou par des bons SNCF si le déplacement est à plus de 60 km aller-retour ou à 2 heures de trajet aller-retour du lieu de votre domicile. L'entretien d'embauche ou l'emploi repris doit

concerner soit un CDI, soit un CDD ou un contrat de travail temporaire (CTT) de trois mois consécutifs minimum. Les contrats à temps partiel sont éligibles.

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/aide-a-la-mobilite.html>

Aide au passage du permis pour les demandeurs d'emploi

Certaines catégories de demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une aide financière pour passer la catégorie B du permis de conduire.

Cette aide est versée sous certaines conditions par Pole Emploi à l'auto-école et ne peut pas dépasser 1 200 €.

L'aide doit être demandée avant l'inscription en auto-école.

Se renseigner auprès de votre agence Pôle Emploi.

Jeunesse

TER et cars régionaux gratuits pour les étudiants

Du 1^{er} avril au 6 juillet 2021, les déplacements en train ou en cars régionaux entre le domicile et le lieu d'étude ou d'examen sont gratuits pour tous les étudiants de Nouvelle-Aquitaine avec les Billets Solidaires Etudiants.

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/toute-lactualite-des-transports/ter-et-cars-regionaux-les-transports-gratuits-pour-les-etudiants>

Permis à 1 € par jour

Le "permis à un euro par jour", c'est la possibilité d'étaler, sans aucun frais supplémentaire, le paiement de la formation au permis de conduire. Ce dispositif permet aux jeunes de 15 à 25 ans, selon certaines conditions, de lisser le coût de la formation à la catégorie A et B du permis de conduire à raison d'1 € par jour. Il s'agit d'un prêt à taux 0, dont les intérêts sont pris en charge par l'État.

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/etapes-de?%3F=¶lem=1>

Aide nationale au passage du permis de conduire B - Apprentis

Une aide nationale de 500 € peut être versée aux apprentis afin de financer leur permis de conduire. Elle est accordée sans condition de ressources à tous les apprentis de 18 ans à 30 ans. <https://www.aide-sociale.fr/apprentis-permis-conduire/>

Aide régionale au passage du permis de conduire B

Une aide régionale au financement du permis de conduire B existe pour les jeunes âgés de 17 à 25 ans révolus issus d'un niveau de qualification IV ou infra (Bac ou infra Bac) qui s'engagent vers une insertion professionnelle. L'aide varie entre 400 € et 1 200 € selon le revenu de référence par part fiscale.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/aide-au-passage-du-permis-de-conduire-b>

Fonds social Formation

La Région propose une aide de 100 € à 1 000 €/an pour les dépenses de transport (frais de déplacements, réparation d'un véhicule...) des stagiaires, apprentis, salariés en formation dans le cas d'un évènement imprévu durant la formation qui engendre une difficulté financière ou un risque d'abandon de la formation suivie. Celle-ci doit être financée par la Région. Pour plus de renseignements : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/fonds-social-formation>



Handicap

Aide aux déplacements en compensation du handicap

Cette aide vous est accordée pour régler vos frais de déplacements liés à votre handicap pour vos trajets domicile / travail : équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel, aménagement de véhicule d'un tiers accompagnant, taxi, transport adapté...

Son montant maximum est de 5 000 €.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-aux-deplacements-en-compensation-du-handicap>

Aide au parcours vers l'emploi des personnes handicapées

Cette aide permet d'obtenir un coup de pouce pour financer une partie des frais que vous engagez dans le cadre de votre parcours vers l'emploi : déplacement, hébergement, matériel de formation...

Son montant maximum est de 500 €, sur prescription sociale.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-exceptionnelle-aux-deplacements>

Aide exceptionnelle aux déplacements Période COVID

L'objectif de cette aide est de soutenir les personnes handicapées fragiles ou particulièrement vulnérables pour lesquelles l'utilisation des transports en commun est fortement déconseillée. Son montant maximum est de 100 € par jour travaillé pendant la période du déconfinement ou de reprise d'activité (frais de déplacement).

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-exceptionnelle-aux-deplacements>

Autres aides

D'autres aides à la mobilité peuvent exister. Se renseigner auprès de votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de votre Mission Locale, de votre travailleur social, de votre conseiller Pôle Emploi ou Cap Emploi.

Challenge de la MOBILITÉ

L'ÉPREUVE // LES PREUVES

07 > 13
JUN 2021

- DEPUIS 10 ANS -

Au travail

Maison ✕

Et vous ?

25 min

*j'y vais
autrement !*

✕ Travail

www.challengedelamobilite.com


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des transports et de l'accessibilité
Place du Millénaire à Bressuire
05 49 80 71 97
trema@agglo2b.fr
www.trema.agglo2b.fr

Conception : Agglomération du Bocage Bressuirais - Avril 2021
N'imprimer que si nécessaire - Ne pas jeter sur la voie publique

Photos et illustrations : Adobe stock, Freepik et Agglomération du Bocage Bressuirais
et autres campagnes de préventions DR


BOCAGE BRESSUIRAIS